

**COMPTE-RENDU  
DES DELIBERATIONS**

L'An deux mille dix-neuf, le Vendredi onze octobre à dix-huit Heures, le Conseil Communautaire, s'est réuni à la Salle des Fêtes d'Ecourt-Saint-Quentin, conformément à l'article L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'article 2 du règlement intérieur, sous la Présidence de M. Pierre GEORGET, Président, à la suite de la convocation qui lui a été faite le quatre octobre 2019, laquelle convocation a été affichée au siège de la Communauté et transmise pour affichage dans les communes membres.

Étaient présents :

M. Norbert GROBELNY, M. Jean-Pierre LESTOCARD, M. Daniel GAY, M. Michel HOUSAU, Mme Edwige MARCZYSSZYN, M. Serge DERET, M. Hervé NAGLIK, M. Christian MERCIER, M. Fernand CROCFER, M. Jean-Luc BOYER, Mme Agnès LAGEAT, M. Jean-Pierre HECQUET, Mme Jocelyne CIESLAK, M. Nicolas CICORIA, Mme Sylvie LEGROS, M. Alain COPLO, M. Jean-Pierre MOREAU, Mme Nathalie POTEAU, M. Dominique BLARY, M. Dominique BERTOUT, M. Christian COURTIN, M. Stéphane TONELLE, Mme Sylvie PONCHAUX, M. Gilbert THERON, M. Elie MERCHEZ, M. André LACROIX, M. Michel VOLANTI, M. Jean-Marie HERMANT, M. Jean - Marcel DUMONT, M. Patrick DEREIGNAUCOURT, M. Philippe DUBUS, M. Denis SENECHAL, M. Michel ROUSSEAU, M. Georges HOUZIAUX, M. Francis DEGAND, M. Jacques PETIT, M. Michel HOUVENAEGHEL, M. Patrick DOYEN, M. André PLATEL, M. Jean-François LEMAIRE, M. Eric ROUSSEL, M. André ANJORAND, M. Bernard BATTISTI, M. Jean-Luc LEROUX, M. Bernard TRANNIN, M. Rodrigue MROZ, M. Gérard CRUTEL, M. Didier DRUBAY, Mme Anne-Sophie DEROUBAIX, M. Guy de SAINT-AUBERT, M. Jean-Charles DUPAS, M. Francis RIGAUT, M. Pascal DEFONTE, M. Bernard MAYEUX, M. Yves LEGROS, M. Christian THIEVET, M. Pierre GEORGET, Mme Catherine VESIEZ, Mme Sylvie JONIAUX, M. Pierre DECOURRIERE, Mme Sylviane DURAK, M. Michel DEBAVELAERE

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Christine LIBERAL (pouvoir à Mme Jocelyne CIESLAK), Mme Françoise WARLOP (pouvoir à M. Dominique BERTOUT), Mme Réjane LIBERT (pouvoir à M. Serge DERET), M. Eric MORELLE (pouvoir à M. Jean-Pierre MOREAU), M. Régis BAES (pouvoir à M. Bernard TRANNIN), M. Francis RICHARD (pouvoir à Mme Sylviane DURAK), Mme Marie-Christine GUENOT (pouvoir à M. Jean-François LEMAIRE),

Absents représentés :

M. Marc CAMPBELL, représenté par M. Christian COURTIN,  
M. Jean-Louis CAPIEZ, représenté par M. Elie MERCHEZ,  
M. Gilles PINTIAUX, représenté par M. Patrick DOYEN,  
M. Xavier PLATEL, représenté par M. André PLATEL,

Absents :

M. Bernard BEAUCAMP,  
Mme Valérie RATTE,  
M. Jean-Pierre LEGER,  
Mme Annick DANIEL,

M. Stéphane TONELLE est désigné Secrétaire de Séance.

**Point N° 1 :                    Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 26 juin 2019**

**Adopté à l'unanimité**

**Point N°2 :                    POLE RESSOURCES**

➤ **Ressources humaines :**

2-1 :                    Engagement de la Communauté de Communes dans le dispositif du Service National Universel (SNU)

**Adopté à l'unanimité**

**Point N°3 :                    DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE/EMPLOI/FORMATION**

3-1 :                    Maison des professionnels de santé de Baralle : validation de l'opération et lancement de la construction

**Adopté à la majorité absolue (2 votes contre, 2 abstentions)**

- 3-2 : Maison des professionnels de santé de Baralle : acceptation de la subvention du Conseil Départemental du Pas-de-Calais au titre du FARDA

**Adopté à la majorité absolue (1 abstention)**

Le Conseil Communautaire ACCEPTE la participation du Conseil Départemental du Pas-de-Calais pour la réalisation du projet de Maison de professionnels de santé de Baralle, à hauteur de 200 000 euros, au titre du FARDA

- 3-3 : Conclusion d'une concession de servitude pour le passage d'une canalisation d'eau potable sur l'emprise foncière à céder à la société Goodman à Brebières

**Adopté à l'unanimité**

- 3-4 : Classement dans le domaine public routier de la rue de Corbehem située à Brebières

**Adopté à l'unanimité**

- 3-5 : Signature de la charte du réseau Investir en Hauts de France

**Adopté à l'unanimité**

**POINT N°4 : AMENAGEMENT DE L'ESPACE / LOGEMENT / CADRE DE VIE**

- 4-1 : Approbation de la modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme d'Izel-lès-Equerchin

**Adopté à l'unanimité**

**POINT N°5 : POLE TECHNIQUE ET ENVIRONNEMENT**

➤ *Gestion des Déchets :*

- 5-1 : Modification du règlement intérieur des déchèteries

**Adopté à l'unanimité**

Le Conseil Communautaire APPROUVE les modifications du règlement intérieur des déchèteries, pour une application à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2019

**POINT N°6 : SPORTS**

- 6-1 : Convention relative à l'inscription de la base nautique de Biache-Saint-Vaast au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires

**Adopté à l'unanimité**

- 6-2 : Fixation des tarifs de la sortie bowling

**Adopté à l'unanimité**

Le Conseil Communautaire FIXE le montant de la participation à 6 € par personne, sur les 20 € de coût total (ramassage compris),

- 6-3 : Fixation du tarif de la location des patins dans le cadre de l'installation d'une patinoire

**Adopté à l'unanimité**

Le Conseil Communautaire FIXE à un euro par personne le montant de la location des patins dans le cadre de l'installation d'une patinoire à Biache-Saint-Vaast

**Point N°7 : CULTURE/ERIM**

- 7-1 : Résidences-missions dans le cadre du Contrat Local d'Éducation Artistique (CLEA) 2020-2021 : Accueils de l'illustratrice Nikita Beaud et de la compagnie Les Mains Sales

**Adopté à la majorité absolue (2 abstentions)**

- 7-2 : Convention de partenariat avec le Département du Pas-de-Calais afin d'établir l'ERIM comme école associée au Conservatoire d'Arras

**Adopté à l'unanimité**

**Point N°8 : POLE FINANCES ET GESTION**

8-1 : Exonération des locaux commerciaux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères au titre de l'année 2020

**Adopté à l'unanimité**

Le conseil communautaire DECIDE d'exonérer de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) les locaux à usage industriel et les locaux commerciaux figurant sur la liste annexée à la délibération.

8-2 : Adhésion de la Communauté de Communes à l'Assemblée des Communautés de France

**Adopté à l'unanimité**

8-3 : DBM n°1/2019 du Budget Principal

**Adopté à l'unanimité**

8-4 : DBM n°2/2019 du Budget annexe « Parc des Béliers »

**Adopté à l'unanimité**

8-5 : DBM n°1/2019 du budget annexe « Maison de Professionnels de Santé »

**Adopté à l'unanimité**

8-6 : Budget prévisionnel 2020 – SSIAD « Service de Soins Infirmiers à Domicile »

**Adopté à l'unanimité**

Affiché le 18 OCT. 2019

Le Président, Pierre GEORGET

